

RÉUNION PUBLIQUE PARTICIPEZ à l'élaboration

du Schéma de Cohérence Territoriale Brenne-Marche

Étape 2 : le PADD



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour principal objectif de définir un projet de territoire pour les vingt prochaines années. Il traite de tous les aspects de la vie quotidienne : économie, logement, transport et mobilité, agriculture, logement, paysage, environnement...

QU'EST-CE QUE LE « PADD » ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la seconde étape du Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'appuie sur le diagnostic, présenté le 2 mars 2016, et propose des orientations globales au développement du territoire.

**Jeudi 17 Novembre 2016
à 18h30**
📍 **LE BLANC**
Moulin de la Filature

TERRITOIRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE BRENNES MARCHES

